

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 89 (1963)  
**Heft:** 4

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SECTION GENEVOISE DE LA S.I.A. <sup>1</sup>

## Rapport d'activité présenté à la 115<sup>e</sup> Assemblée générale

le 24 janvier 1963 <sup>2</sup>

### 1. Effectif

L'effectif de nos membres, qui était de 395 au 25 janvier 1962, lors de notre dernière Assemblée générale, a augmenté de 22 unités au cours de l'année dernière, pour atteindre au 31 décembre 1962 le nombre de 417.

L'augmentation de nos membres se décompose de la manière suivante :

	Admissions	Transfert d'une autre section	Transfert à une autre section	Démissions	Décès	Total
Architectes	+ 13	0	-1	0	-4	+ 8
Ingénieurs civils	+ 10	+ 2	-1	0	-1	+ 10
Ing. électriciens	+ 1	+ 3	-2	0	0	+ 2
Ing. mécaniciens	+ 3	0	-1	-1	0	+ 1
Autres spécial.	+ 2	0	0	0	-1	+ 1
	+ 29	+ 5	-5	-1	-6	+ 22

Nous avons eu la douleur de perdre six de nos membres, soit :

MM. *Paul Aubert*, architecte ; *Alfred Biéler*, ingénieur civil ; *Arnold Lang*, ingénieur chimiste ; *Marcel Matthey*, architecte ; *Ch.-Albert Mozer*, architecte (avant 1962) ; *Jules-Albert Maurette*, architecte (avant 1962).

Notre société conservera le meilleur souvenir de ces disparus.

Un de nos membres, M. *Charles Van Berchem*, architecte, a été proclamé « membre émérite », après trente-cinq ans d'activité. Au nom de notre société, je le félicite très sincèrement de cette nomination.

Nos membres se répartissent dans les différentes catégories, de la manière suivante :

	Etat le 25.1.62		Etat le 31.12.62	
Architectes . . . . .	118	+ 8 =	126	membres
Ingénieurs civils . . . . .	116	+ 10 =	126	»
Ingénieurs électriciens . . . . .	53	+ 2 =	55	»
Ingénieurs mécaniciens . . . . .	80	+ 1 =	81	»
Ingénieurs ruraux et topographes, forestiers et autres spécialités . . . . .	28	+ 1 =	29	»
	395	+ 22 =	417	membres

Sept demandes d'admission ont été acceptées par notre section en décembre 1962. Nous attendons une ratification par le Comité central.

Il nous paraît intéressant de mentionner dans ce rapport les noms des architectes et des ingénieurs qui sont entrés dans la Section genevoise de notre société au cours de cet exercice, et nous saisissons cette occasion pour leur souhaiter la plus cordiale bienvenue, et de citer les noms de ceux qui, pour diverses raisons, l'ont quittée.

<sup>1</sup> Société suisse des ingénieurs et des architectes.

<sup>2</sup> Par M. E. Martin, architecte, président.

Sont entrés :

#### 1. Architectes

MM. IVAN ARANICKI, RASIN BOYSAN, PIERRE BRILLARD, M<sup>me</sup> GASCHEN-DING, ALFRED GINDRE, JANEZ HACIN, DOMINIQUE JULLIARD, GEORGES LÖFFLER, JEAN-MARIE ORY, EDMOND PILOSISIAN, MICHEL REY, EDOUARD SCHAMESOHN, VICTOR TORDJMAN.

#### 2. Ingénieurs civils

MM. MICHEL BUFFO, GÉRARD DAVAUD, MICHEL DYSLI, RENAUD FAVRE, JACQUES GICOT, PIERRE MAULER, PIERRE MILLERET, JEAN-FRANÇELIN MOUSTY, PIERRE SCHWEIZER, ROBERT SUDAN, GEORGES BERTHIER, HANS MULLER.

#### 3. Ingénieurs électriciens

MM. MARCEL ETTER, ROBERT SCHNEEBERGER, J.-SAMUEL DESMEULES, HANS ISCH.

#### 4. Ingénieurs mécaniciens

MM. MARCEL GEISER, EMIRO NOUSSAN, ANDRZEJ MEISSNER.

#### 5. Ingénieurs ruraux et topographes, ingénieurs forestiers, ingénieurs chimistes, physiciens et autres spécialités

MM. JEAN KETTINGER, DIMITRI SOURE.

Nous ont quittés (non compris les décès mentionnés ci-dessus) :

#### 1. Architecte

M. LUCIEN DURAND.

#### 2. Ingénieur civil

M. ALEX STREICHENBERG.

#### 3. Ingénieurs électriciens

MM. ANDRÉ NECKER, KURT MEYER.

#### 4. Ingénieurs mécaniciens

MM. ERIC ESCOFFEY, ROBERT HENCHOZ.

Comme vous l'avez constaté, le recrutement est important parmi les architectes et les ingénieurs civils, qui constituent le 60 % de notre effectif. Il est très faible chez les ingénieurs des autres spécialités qui, en fait, sont très nombreux à Genève. Une action d'information et de recrutement orientée dans ce sens est prévue au cours de ce printemps.

### 2. Activité de la section et sur le plan cantonal

#### Comité

Le comité désigné pour deux ans par l'Assemblée générale de 1962, est composé de :

Président : *Ernest Martin*, architecte ;  
 Vice-président : *Pierre Jaccard*, ingénieur électricien ;  
 Secrétaire : *Roger Breitenbucher*, architecte ;  
 Trésorier : *Edouard Bourquin*, ingénieur-conseil ;  
 Membres : *Marc Mozer*, architecte, *Georges Steinmann*, ingénieur-conseil et *Samuel Rieben*, ingénieur électricien.

Il s'est réuni chaque mois, sauf en juillet et août, pour régler les problèmes courants et a tenu, en outre, trois séances spéciales pour la préparation de l'Assemblée générale SIA 1963, à Genève et des fêtes du Centenaire de notre Section genevoise.

Votre président vous a représentés aux conférences des présidents de sections SIA, à Fribourg, le 10 mars et à Berne, le 3 novembre, ainsi qu'à trois réunions des présidents romands SIA, aux Assemblées générales des Sections vaudoise et fribourgeoise SIA, de même qu'au Centenaire de la Section neuchâteloise, notre aînée d'une année.

A Genève, il a répondu aux invitations de la Fédération des syndicats patronaux, de la Fédération des métiers du bâtiment, de la Chambre genevoise immobilière et a assisté à leurs Assemblées générales. Il a pris part, également, à celle qu'a tenue en notre ville la Section romande de l'ASSPAN.

Nous sommes reconnaissant, à ces diverses institutions des étroits et utiles contacts que nous avons avec elles, soit directement, soit par le canal de l'Intergroupe des Associations d'architectes.

Les décisions importantes prises par votre comité vous ont été communiquées en séances, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'allonger ce chapitre, mais je tiens à vous informer que nous avons décidé, au mois de décembre, d'étudier la création d'un secrétariat permanent qui, je l'espère très vivement, pourra être mis en fonction avant la fin de cette année. L'augmentation rapide de notre effectif, les problèmes toujours plus nombreux et plus délicats qui se posent, tant sur le plan professionnel et social que sur celui de l'activité et de l'action de notre société auprès de la communauté et des autorités, ne nous permettent plus de travailler avec la seule collaboration de membres dévoués à soutenir nos efforts. Un organisme mieux étayé est devenu indispensable. Il pourra, également, assurer une meilleure information de nos problèmes et de nos préoccupations à l'ensemble de nos membres.

#### *Séances de section, conférences et visites*

Le programme de notre activité de section s'est déroulé comme suit :

- 15 février : Assemblée générale extraordinaire, convoquée pour ratifier la modification de l'article 9 des statuts, soit :  
« Une assemblée générale ne peut prendre de décisions valables que si le 1/8 au moins des membres est présent. »  
Cette assemblée est complétée par une causerie de M. Louis Payot, architecte, qui commente le rapport de la Commission consultative mixte pour la traversée routière nord-sud de Genève.
- 8 mars : Causerie de M. Pierre Jaccard, ingénieur électricien, directeur du Service de l'électricité des Services industriels, sur le sujet : « La rationalisation de la distribution de l'énergie électrique dans les bâtiments ».
- 12 avril : Causerie de M. François Deshusses, ingénieur SIA, directeur technique de la maison Wander S.A., sur la production pharmaceutique.
- 10 mai : Causerie de M. Beaud, lic. en droit, secrétaire adjoint de la SIA, sur : « La responsabilité civile de l'ingénieur et de l'architecte ».
- 7 juin : Séance récréative comprenant la visite du chantier du Grand-Théâtre, suivie d'un dîner au Creux-de-Genthod, auquel étaient conviées les épouses de nos membres et qui fut agrémenté d'un exposé de M. Pierre Bouffard, conseiller administratif, sur l'organisation et la gestion du Théâtre.

- 11 octobre : Causerie de M. Samuel Rieben, ingénieur mécanicien SIA, professeur à l'Ecole supérieure technique, sur : « La place de l'énergie dans l'urbanisme ».
- 8 novembre : Introduction de M. François Peyrot, président du Département des travaux publics, sur « Les problèmes de mon département ». Cette introduction est suivie d'un exposé de M. Marc Saugey, architecte, vice-président de la Commission d'urbanisme, sur le travail de cette commission depuis le début de l'année 1962.
- 6 décembre : Causerie de M. Georges Rossier, ingénieur chimiste SIA, professeur à l'Ecole supérieure technique, sur : « Le génie chimique, instrument de progrès pour l'industrie ».

En ce qui concerne les visites, il convient de signaler :

- 14 avril : Visite de la cité-satellite de Meyrin, en commun avec la Section vaudoise de la SIA.
- 8 novembre : Visite du chantier de l'Hôtel Intercontinental, à la route de Ferney.

Nous avons noté, au cours de ces séances, l'intérêt particulier manifesté par nos membres aux problèmes touchant à l'urbanisme genevois et la participation très considérable à la visite du Grand-Théâtre.

#### *Centenaire de la Section genevoise et Assemblée générale SIA 1963*

Selon la décision prise par l'Assemblée générale de 1961 à Winterthur, la prochaine assemblée générale de notre société suisse aura lieu à Genève. Cette décision a été prise à la suite de notre demande, pour faire concorder cette manifestation avec la célébration du Centenaire de la fondation de notre Section genevoise, 1863-1963.

Nous nous préparons à honorer cet événement et vous prions de retenir dès maintenant les dates des 17, 18 et 19 mai 1963.

Un Comité d'organisation, dont M. Yvan Kern, ingénieur, a bien voulu accepter la présidence, est au travail avec de nombreux collaborateurs, depuis plusieurs mois. Un programme copieux a été préparé pour ces manifestations. A l'occasion de ce Centenaire, nous voulons aussi faire mieux connaître le rôle et l'importance de l'activité de nos professions dans la cité, par tous les moyens de diffusion que la technique actuelle tient à notre disposition.

Cette année est également un anniversaire pour notre Ecole d'architecture de l'Université de Genève, qui fête les vingt ans de sa création.

Dès aujourd'hui, j'exprime mon sentiment de reconnaissance à tous ceux de nos membres qui se sont consacrés à cette tâche.

#### *Formation professionnelle, exercice de la profession et protection du titre d'architecte et d'ingénieur*

Comme les années précédentes, l'Intergroupe des Associations d'architectes a organisé les examens pré-alables et intermédiaires des apprentis dessinateurs en bâtiment, sur lesquels nous donnerons, par ailleurs, quelques précisions complémentaires. En ce qui concerne les apprentis dessinateurs en génie civil, nous regrettons que la commission qui s'était chargée d'étudier l'organisation de leur formation n'ait pas encore terminé son travail.

La loi cantonale sur les constructions et installations diverses, entrée en vigueur en mars 1961, et son règlement d'application définissent les qualifications professionnelles exigées de tout mandataire, architecte ou ingénieur, habilité à déposer auprès du Département des travaux publics une requête en autorisation de construire. Cette disposition marque le début d'une recherche d'une réglementation indispensable de l'exercice de nos professions indépendantes. Nous avons dû constater que l'application de cette disposition n'était pas encore intervenue et avons repris, récemment, contact avec le chef du Département des travaux publics à ce propos.

Quant au problème de la protection des titres, il a fait l'objet d'une des principales préoccupations de notre Secrétariat général. Au niveau de l'enseignement technique supérieur, deux éléments concrets ont rendu ce problème assez aigu et ont nécessité une prise de position de la part de notre société. Ce sont :

- 1° le dépôt devant les Chambres fédérales d'un projet de loi sur la formation professionnelle, qui fixe les titres accordés aux diplômés de nos écoles supérieures techniques ;
- 2° les projets de deux cantons suisses alémaniques d'intituler « Ecole d'ingénieurs » leurs établissements d'enseignement technique supérieur (Technicum).

Notre section, consultée par l'intermédiaire de ses délégués, a soutenu le Comité central, de même que la majorité des autres sections, dans son action et a admis qu'il fallait user de toute notre influence pour que la nouvelle loi fédérale soit ratifiée dans la forme proposée.

Lorsque les techniciens auront un titre officiel, même si la dénomination de ces titres ne nous convient pas parfaitement, il faudra sans tarder aborder le problème de la reconnaissance du titre de nos architectes et ingénieurs de formation universitaire.

#### *Organe professionnel*

La Section genevoise a acquis dix actions de notre organe professionnel, le *Bulletin technique de la Suisse romande*. Cet achat a été effectué afin de concrétiser et renforcer notre collaboration avec le périodique romand.

Deux membres de la section ont été nommés administrateurs du *Bulletin* : M. Georges Bovet, qui remplace M. René Neeser, décédé, et M. Edouard Bourquin.

La collaboration entre les sections romandes et le *Bulletin technique* doit, en effet, s'exercer plus spécialement sur deux plans :

- 1° La participation des architectes et ingénieurs aux publications est un élément important de la vie de cette revue technique. Nous y sommes tous intéressés, chaque membre étant un abonné.
- 2° Le Conseil d'administration du *Bulletin technique de la Suisse romande* voue toute son attention à la réorganisation des périodiques techniques suisses, de rang universitaire, à leur coordination dans le cadre de la SIA centrale.

Le président du Conseil, M. Daniel Bonnard, s'est adressé en automne 1962 au président M. Rivoire, et lui a présenté des propositions concrètes établissant une base de discussion pour la réorganisation et la collaboration des trois périodiques techniques de rang universitaire au sein de la SIA, le *Bulletin technique de la Suisse romande*, la *Bauzeitung* et la *Rivista Tecnica*.

#### *Groupe des ingénieurs de l'industrie*

L'activité du Groupe des ingénieurs de l'industrie a été placée en veilleuse, comme ce fut le cas de l'année

dernière. D'ailleurs, il ne semble pas que le besoin de séances régulièrement organisées se fasse sentir.

En 1962, ce groupe a participé à l'organisation des Journées du Mont-Pèlerin, journées qui ont remporté un très grand succès.

Des membres de ce groupe participent également à l'activité de la Section genevoise de l'ASSPA, qui a mis sur pied, pour la saison 1962-1963, un véritable cours d'automatique dans le domaine de l'optimisation.

Pour l'activité 1963 du groupe, il est prévu de réunir un groupe de travail sur les problèmes de l'énergie. Nous estimons, en effet, que le groupe ne doit pas vivre replié sur lui-même et qu'il devrait saisir davantage d'occasions de contribuer à la résolution du problème touchant la communauté.

### **3. Intergroupe des associations d'architectes (INTERASSAR)**

L'INTERASSAR qui, selon la règle établie, est présidé par le président ou le vice-président architecte de la Section genevoise SIA est, je vous le rappelle, un comité destiné à coordonner avec les autres associations d'architectes l'étude des problèmes professionnels intéressant les architectes.

L'activité de ce comité est importante. Il décharge le Comité SIA de nombreuses tâches qui lui incombent, tout en assurant une parfaite cohésion et identité de vues entre les deux organes, du fait de la présidence commune.

Le Comité de l'INTERASSAR s'est réuni à neuf reprises. Il a, d'autre part, tenu une séance commune avec une délégation de l'Association des marchands de matériaux de construction du canton de Genève.

L'INTERASSAR a aussi été représenté dans de nombreuses commissions officielles ou professionnelles, en particulier celle étudiant le problème du remembrement foncier urbain.

#### *Problèmes de main-d'œuvre*

- Adaptation des salaires minimums du contrat collectif de 5 % le 1<sup>er</sup> février 1962.
- Participation aux travaux de la Commission de surveillance du marché de l'emploi (M. Rivoire, titulaire, M. Bochet, suppléant) et obtenu que, dans le cadre de l'application des mesures décidées par le Conseil d'Etat pour freiner l'expansion économique genevoise, les bureaux techniques de la construction soient soumis au régime du bâtiment, par conséquent dispensés de l'engagement de stabilisation demandé aux employeurs de tous les autres secteurs.
- Examen, en accord avec la SIA vaudoise et M. Lozeron, administrateur de l'Ecole d'architecture, du problème de la rémunération des stages d'étudiants.
- En suspens : lutte contre la surenchère en matière de salaires.

#### *Formation professionnelle*

##### *Examen d'aptitudes*

Au cours de deux sessions, 49 dossiers de candidats à l'apprentissage de dessinateur en bâtiment ont été étudiés. Huit jeunes gens ont été dispensés de l'examen d'aptitude et 41 l'ont passé. Seize candidats ont été reconnus aptes et 25 inaptes.

Une commission, formée de représentants du corps enseignant et des Associations professionnelles, étudie de manière approfondie la réforme de structure à apporter à l'apprentissage (apprentissage combiné).

La situation des architectes d'intérieur formés à l'Ecole des arts décoratifs est toujours à l'étude.

Publication le printemps dernier d'une brochure d'information à l'intention des futurs apprentis dessinateurs en bâtiment.

Participation de l'INTERASSAR au patronage et au financement du cycle de conférences organisé par la masse des étudiants de l'Ecole d'architecture.

#### *Relations avec les entreprises du bâtiment*

- Réaction à l'augmentation des prix de régie et la majoration des travaux en cours à partir du début de 1962, jugées excessives dans certains corps de métiers.
- Participation aux travaux de l'Office cantonal d'analyse des prix de la construction (M. Erb), lequel a engagé le dialogue avec les principaux secteurs du bâtiment, en vue d'examiner de manière approfondie les bases de calcul des prix de régie.
- Discussion, avec la Société suisse des entrepreneurs, du report sur le maître de l'œuvre du risque découlant du chômage-intempérie.
- Appui à la Société suisse des entrepreneurs contre la modification de l'article 93 du Règlement sur la sécurité relative aux échafaudages dans les bâtiments hauts.
- Soutien de la démarche de la SIA contre la modification unilatérale des conditions de paiement décidée par l'Association des maîtres ferblantiers.

#### *Rapports avec les pouvoirs publics*

- Constitution des nouvelles Commissions d'urbanisme et d'architecture  
Représentants de l'INTERASSAR à la Commission d'urbanisme : MM. Brera, Bugna, Grosgrün, Saugey (titulaires), Châtelain, Mozer (suppléants).  
Représentants de l'INTERASSAR à la Commission d'architecture : MM. Billaud, Bolliger, Cingria, Damay (titulaires), Bouvier, Borsa, Cottier, Michel Frey (suppléants).
- Etude des nouvelles taxes d'épuration et d'écoulement (à reprendre).
- Renouveau de la Commission de recours en matière de construction et de la Commission des monuments et des sites, sans consultation préalable de l'INTERASSAR, qui est, toutefois, représenté dans ces organismes.
- Enquête sur les bureaux d'architectes disposés à accepter des mandats directs d'études confiées par l'Etat pour les bâtiments publics.
- Intervention en cours relative au fonctionnement de la Commission instituée par l'article 21 du Règlement d'application de la loi sur les constructions (mandataires professionnellement qualifiés).
- Taxes pour les demandes préalables.
- Demande d'appui financier de la Ville et de l'Etat pour l'élaboration d'un Guide d'architecture.

#### *Commission consultative de la construction*

Créée en avril 1962, cette commission tripartite a la mission suivante :

- a) Se prononcer sur la politique générale d'attribution de main-d'œuvre et d'autorisation de construire dans le secteur du bâtiment.
- b) Subordination des autorisations d'ouverture de chantiers à la présentation préalable de dossiers complets comportant le programme d'exécution des travaux et les noms des principaux adjudicataires.
- c) Attribution de contingents supplémentaires de main-d'œuvre pour l'exécution de travaux d'utilité publique, la construction de H.L.M. et de logements pour économiquement faibles (contrôle de l'affectation de ces contingents supplémentaires).

Cette commission se réunit, en principe, tous les trois mois. Elle est formée de représentants des administrations, des entrepreneurs et des maîtres d'œuvre et des

syndicats ouvriers. En font partie, pour l'INTERASSAR : MM. Aberson, Jean-Jacques Honegger et Payot.

#### *Commission de coordination, par arrêté du Conseil d'Etat du 14 septembre 1962*

Elle a été constituée pour l'exécution du programme de construction de logements. Elle a été chargée :

- a) de superviser le programme des différentes opérations d'ensemble ;
- b) de prévoir l'équipement social et technique de quartiers considérés ;
- c) d'établir un programme de la répartition de la main-d'œuvre ;
- d) de faciliter les problèmes de financement ;
- e) de surveiller l'avancement des travaux ;
- f) de surveiller les attributions des logements, de façon notamment à faciliter certaines opérations d'urbanisme au centre de la ville.

L'INTERASSAR n'est pas, comme tel, représenté dans cette commission, dont M. Bugna fait, toutefois, partie comme représentant de la Commission d'urbanisme.

#### *Concours d'architecture*

Aucun concours n'a été ouvert à Genève en 1962. Nous espérons qu'à l'avenir la Ville de Genève et l'Etat, qui ont de nombreux ouvrages à réaliser, ne manqueront pas de mettre au concours tous ceux qui se prêtent à cette forme d'étude préalable.

Nous avons relevé avec plaisir les succès de nos confrères Ellenberger et Gindre dans le concours « PALMA » pour une salle de théâtre à Neuchâtel, ceux de MM. G. Châtelain, F. Martin et J. Olivet, d'une part, de MM. Fr. Cuénod et R. Frei, d'autre part.

#### **4. Relations avec la SIA et les sections romandes**

La publication régulière du *Bulletin SIA* et celle, nouvellement instituée, du rapport de gestion du Comité central de la SIA, me dispensent d'un exposé, même succinct, de la très riche activité de notre société suisse.

Notre section est représentée par 14 délégués aux assemblées.

La première a eu lieu à Neuchâtel, le 28 avril 1962. Au cours de cette séance, la proposition de la Section genevoise concernant le réajustement nécessaire des cotisations centrales pour équilibrer le budget, a été adoptée. Il s'agissait d'une répartition équitable entre les cotisations individuelles et les cotisations de bureau.

La modification des statuts de la Section genevoise, fixant qu'« une Assemblée générale ne peut valablement prendre de décision que si le huitième, au moins, des membres est présent », a été ratifiée à cette assemblée.

La seconde s'est tenue à Baden, le 15 décembre dernier. Nos délégués ont proposé diverses modifications à la rédaction de la Norme n° 118, Conditions générales pour les travaux de construction, ainsi qu'à la formule de contrat d'entreprise, qui étaient soumises à l'approbation des délégués.

C'est à cette séance qu'une résolution sur la position de la SIA en face du problème de la protection du titre et de la formation professionnelle a été votée et soutenue par notre délégation et que le principe de la participation de notre société à l'Exposition nationale de Lausanne, en 1964, a été accepté, avec comme corollaire

une participation financière de 200 000 fr. qui sera constituée

- par un prélèvement sur la fortune de la société ;
- par une surtaxe sur la cotisation centrale ;
- par une surtaxe sur la vente des normes.

L'initiative prise par la Section vaudoise en 1961, de resserrer les relations entre les cinq sections romandes SIA, s'est révélée excellente. A trois reprises, en mars, en juin et en novembre, les présidents des sections romandes se sont réunis. Ils ont procédé à de très utiles échanges de vues et d'information sur les problèmes de la formation professionnelle, à tous les échelons, les problèmes sociaux, tels qu'assurances, contrats collectifs et ceux de l'exercice de la profession dans les cinq cantons respectifs, de manière à faire bénéficier les uns et les autres des études déjà élaborées et à éviter une trop grande dispersion des efforts. Ils ont pu également coordonner leurs positions face aux questions posées par le Secrétariat général sur le plan suisse.

### 5. Divers

Une délégation de notre section a pris part à une rencontre entre associations culturelles d'ingénieurs et d'architectes, invitée par la Società degli Ingegneri et degli Architetti, à Turin. MM. *Claude Groscurin*, architecte, et *Paul Deschamps*, ingénieur civil, furent nos représentants.

Une commission composée de MM. *A. Lozeron*, architecte, *E. Martin*, architecte et *G. Steinmann*, ingénieur, examine avec un représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie de Genève, les dossiers des professionnels de nos branches d'activité, de nationalité étrangère, qui désirent s'établir à Genève. Cette commission, qui s'est réunie à plusieurs reprises, donne des préavis qui sont transmis au Département du commerce, de l'industrie et du travail.

### 6. Conclusion

Il est temps de conclure ce rapport déjà trop long.

L'année écoulée a encore été marquée pour nous tous, dans toutes les branches de nos activités des arts et de la technique, par le plein emploi et la surcharge de nos bureaux et de nos ateliers, avec toutes les conséquences favorables et fâcheuses qui découlent de cet état.

Récemment, nos hautes autorités nous ont mis en garde contre les risques que cette situation présente pour l'avenir.

Cela nous incite à la réflexion. En face de cet avenir, dans lequel nous nous engageons avec confiance, nous devons, jour après jour, consolider notre position, car le rôle que nous avons à jouer est immense et nous ne remplirons notre tâche que dans la mesure où nous y serons parfaitement préparés.

Notre époque est caractérisée par un mouvement toujours plus accéléré du progrès dans tous les domaines de la vie, de la connaissance et de la technique. Nous vivons dans un monde « en perpétuel devenir ».

Soyons attentifs à ne pas nous laisser écraser par les exigences de notre besogne journalière, qui ne nous laisseraient plus le temps de penser, de réfléchir et de parfaire chaque jour nos qualifications professionnelles et accroître notre culture.

Certains spécialistes de l'économie n'ont-ils pas dit que l'ingénieur aura, en moyenne, à changer de « tableau de connaissance » deux ou trois fois dans sa vie.

C'est sur ce mot que je veux conclure, en affirmant que c'est en adaptant notre formation d'une manière permanente devant l'évolution des connaissances et en adoptant une attitude active et un esprit curieux et ouvert à tous les problèmes nouveaux qui se présentent, que nous maintiendrons la qualité qui justifie l'estime accordée à notre société.

## NÉCROLOGIE

### Oscar Bovet, ingénieur

1904-1961

Il y a un peu plus d'un an que décédait dans une clinique bernoise, après une cruelle maladie, M. Oscar Bovet, ingénieur.

Né le 20 octobre 1904, originaire de Fleurier, Oscar Bovet, qui était bachelier ès lettres du Gymnase de Neuchâtel, obtint en 1929 le diplôme d'ingénieur électricien de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Après un stage aux Câbleries et Tréfileries de Cossonay où il se spécialisa dans la fabrication des câbles à courant fort, il travailla un an au Caire pour la Société Philips puis un an à Paris chez Siemens Helse. De là, il partit pour l'Algérie, où il résida neuf ans, s'occupant de diverses représentations industrielles puis de l'équipement électrique du chantier des travaux hydrauliques de Tafna pour l'approvisionnement en eau douce de la ville d'Oran. Rentré en Suisse pendant la guerre, Oscar Bovet travailla en qualité de chef de construction et d'essai aux usines Brown-Boveri à Baden, de 1942 à 1945.

Dès lors, il entra au service de la Compagnie des Tramways neuchâtelois, où il fut successivement chef du service de traction, sous-directeur, directeur adjoint

et finalement directeur de la Compagnie dès le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Membre du Conseil de l'Union d'entreprises suisses de transport depuis 1952, il présida la section des Tramways jusqu'en 1954, devint vice-président de l'Union en 1958 et, enfin, président le 1<sup>er</sup> janvier 1961.

Son ascension aux hautes fonctions de l'Union de funiculaires et de téléphériques suisses fut également rapide puisque, entré à la Commission technique en 1948, O. Bovet fut nommé membre du comité en 1956 et président en 1959 déjà.

Si chacun sait l'importance considérable que revêtent pour l'économie du pays les problèmes traités par les deux grandes associations que présidait Oscar Bovet et qui groupent, en dehors des Chemins de fer fédéraux, la quasi-totalité des entreprises suisses concessionnées de transport par rail, par câbles et par bateau, qu'il soit permis de rappeler ici quelques sujets dont le défunt s'est particulièrement préoccupé. Ce sont :

L'élaboration de la loi sur les trolleybus et de la nouvelle loi sur le trafic routier.

La préparation des nouvelles lois et ordonnances sur la construction et l'exploitation des funiculaires, des ascenseurs et des téléphériques.

L'adaptation des ordonnances sur les délais de révision du matériel roulant.

Les questions d'assurances sur le bris des machines et celles relatives à la responsabilité civile de certaines entreprises de transport.